

FORM'ADEME

« Rénover des bâtiments avec des Contrats de Performance Energétique (CPE) – Mise en œuvre (partie 2/2) »



SAVE THE DATE

Date : **Mardi 29 juin 2021**

Présentiel: **NANTES – Hôtel Dieu / Urgences**

Virtuel (si présentiel pas possible) : **A définir**

PUBLIC CIBLE

- Responsables et gestionnaires de patrimoine
- Responsables et agents techniques
- Tous les établissements sanitaires (ES) et services médico-sociaux (ESMS)
- Tous statuts juridiques confondus
- Situés dans la région Pays de la Loire

INSCRIPTION

- **Inscription obligatoire** : [Cliquez-ici](#)
- **Capacité** : Présentiel : 15 max (Si virtuel : Illimité)
- **Tarifcation** : Gratuit
- **Pré requis** : **Oui** (Cf : En haut à droite)

REGLES SANITAIRES

- Masque obligatoire
- Gel disponible dans la salle (90 places)
- Distanciation
- Aération de la salle 15 min en fin de formation

CONTACT

Yoann LELOUTRE

Conseiller en Energie Partagé (CEP)

02 53 48 29 36

yoann.leloutre@mapes-pdl.fr

Dans cette **deuxième partie « Mise en œuvre »**, il s'agit de bien connaître tous les éléments qui seront rencontrés aux différentes phases de la mise en œuvre d'un CPE et être prêt à lancer la procédure de choix d'AMO.

Pré requis : Cette formation est **destinée aux personnes ayant suivi la formation « Découverte »** ou ayant au minimum les connaissances préalables équivalentes. Les prérequis sont les suivants : **Connaissance de la procédure MPPG «& les prestations (obligatoires / facultatives) incluses dans un CPE.**

OBJECTIFS

- ✓ Compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un CPE
- ✓ Eléments et critères à inclure dans le cahier des charges
- ✓ Coût global et notions financière
- ✓ Se familiariser avec la procédure de dialogue compétitive
- ✓ Exprimer les engagements sous forme contractuelle
- ✓ Contrôler la conformité des travaux et les engagements
- ✓ Contrôler la mise en place correcte de la métrologie (systèmes de comptage)
- ✓ Contrôler : Economies / Objectifs / Bilan annuel / Indicateurs
- ✓ Connaître aides financières & techniques disponibles

PROGRAMME

09h00	Accueil café
09h30	L'AMO
10h15	Cahier des charges de consultation
11h30	Les éléments d'analyse
12h30	Pause déjeuner
14h00	La conduite du dialogue compétitif
14h30	Engagements contractuels
15h00	Contrôle des travaux
16h00	Mesures et vérifications
16h30	Phase de suivi
17h00	Les aides
17h30	Fin de journée

99%
des stagiaires
recommandent
cette formation

FORM'ADEME

« Rénover des bâtiments avec des Contrats de Performance Energétique (CPE) – Mise en œuvre (partie 2/2) »

PROGRAMME DETAILLE

Partie	Objectif
L'AMO	Intérêt pour le déroulement de la démarche Définir les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un CPE
Le cahier des charges de consultation	Les éléments à inclure dans les cahiers des charges Les critères de choix
Les éléments d'analyse	L'analyse en coût global Les notions financières : actualisation, VAN, TRI
La conduite du dialogue compétitif	Se familiariser avec la conduite d'une procédure de dialogue compétitif Identifier les points clés de la procédure et les écueils
Engagements contractuels	Savoir exprimer tous les engagements sous forme contractuelle
Contrôle des travaux	Contrôler la conformité des travaux avec les engagements du contrat
Mesures et vérifications : métrologie et paramètres	Contrôler la mise en place correcte de la métrologie de M&V Vérifier durant la première phase d'exploitation que les paramétrages sont conformes aux attentes
Phase de suivi	Souligner l'importance de la phase de mesure et de vérification des économies Contrôle des objectifs Rôle du bilan annuel et des indicateurs
Les aides	Connaître les aides financières et techniques disponibles